



## N°31

15/09/2022



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS  
a.carrera@arvalis.fr

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
p.mouquot@girondede.chambagri.fr

Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
a.peyhorgue@arvalis.fr

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
q.lambert@terresinovia.fr

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
p.mahieu@pa.chambagri.fr

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



## Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Stades** : de grain pâteux à 16 % d'humidité. D'après Céré'Obs, 100 % des maïs ont atteint le stade 50 % d'humidité depuis la semaine dernière. Les ensilages sont terminés. Les récoltes ont débuté dans tous les départements en raison de la précocité exceptionnelle de l'année.
- **Sésamies / pyrales / Heliothis** : des captures de papillons sont encore réalisées. La gestion prophylactique s'impose cet automne.
- **Qualité des récoltes** : l'année semble peu propice à *Fusarium graminearum* bien que l'on puisse en observer. Les foreurs sont par contre très actifs sur épi (dégâts assez importants d'heliothis sur épi en maïs conso semé mi-mai) ainsi que de pyrales.
- **Prospections fin de campagne** : les prospections foreurs et maladies peuvent commencer. Contactez votre technicien pour vous accompagner dans cette démarche d'évaluation.
- **Chrysomèle du maïs** : des nouveaux foyers et des captures parfois importantes sur certains pièges.

### Prairie

- **Cirphis** : aucun papillon piégé.

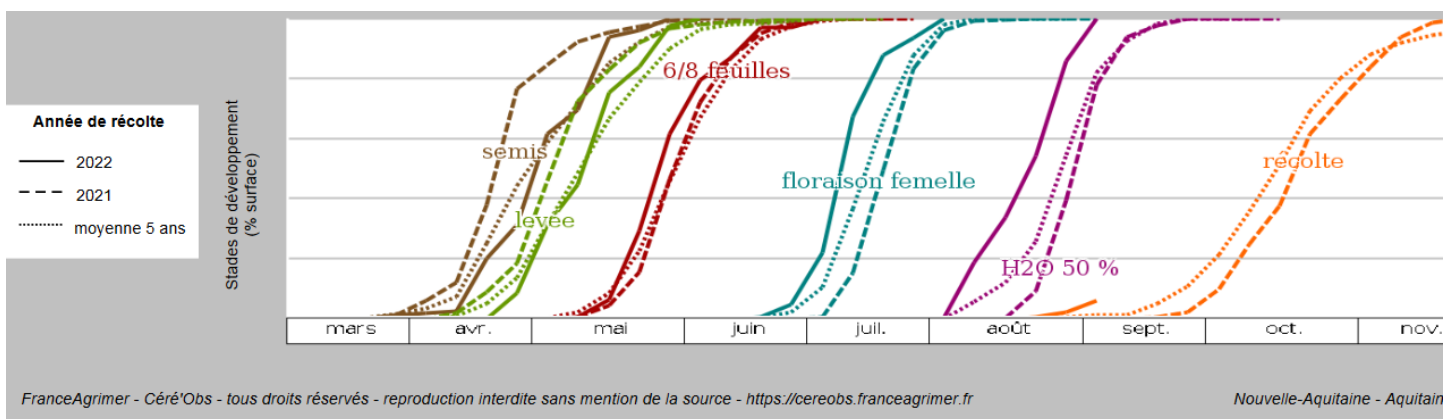
# Maïs

## • Stades-Situation des semis -Météo

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine, des organismes de développement et instituts techniques ainsi que de l'observation des parcelles de Saint Agne (24), Saint Médard de Guizières (33), Saint Pierre de Mons (33), Saint Ciers sur Gironde (33), Parempuyre (33), Le Barp (33), Lanton (33), Bourideys (33), Boé (47), Onesse et Laharie (40), Labouheyre (40), Philondenx (40), Aïcirits (64), Bonnut (64), Castetis (64), Montardon (64), Sendets (64).

2022 est une année exceptionnellement chaude et ensoleillée. La combinaison de ces deux facteurs à des dates de semis dans la moyenne, a mené à des floraisons très précoces (à partir du 15 juin) et une fin de cycle rapide.

Le graphique ci-après (Source France Agrimer Céré'Obs) présente l'évolution des stades au 05/09/2021.



L'observation des courbes montre une avance très importante d'environ 15 jours depuis le stade floraison par rapport à la moyenne quinquennale.

Les récoltes de maïs grain ont démarré dès la fin août sur des maïs en sec semés fin mars à des humidités proches de 15 %. Actuellement les semis de début avril atteignent des humidités de 18 % pour les variétés demi-tardives à tardives. Les fortes températures de mai et juin combinées à un ensoleillement record ont permis d'obtenir cette précocité exceptionnelle.

## • Sésamies/Pyrales/Heliothis : priorité à la gestion prophylactique

### Observations :

L'ensemble des foreurs est particulièrement présent cette fin de campagne, visiblement dopés par les températures chaudes de fin d'été. Des chrysalides sont fréquemment observées au cours des prospections. Cette semaine, 103 nouveaux papillons de sésamies ont été capturés dans 10 des 13 pièges renseignés, 6 en légumes dans le Sud 47 ainsi que 97 en maïs dans les secteurs des Gaves et des Sables. Le Pic de vol de 3<sup>ème</sup> génération est atteint cette semaine. Pour la pyrale, 60 nouveaux papillons ont été capturés dans 3 des 7 pièges renseignés, tous en maïs dans la zone des Gaves. A l'image de la sésamie, il semblerait qu'un troisième vol soit en cours. Concernant Heliothis, 40 nouveaux papillons ont été capturés dans 8 des 12 pièges renseignés : 2 en maïs dans les secteurs des Gaves ainsi que 38 en haricots dans la zone des Sables. *Spodoptera exigua* est aussi présente avec 14 nouveaux papillons capturés dans 2 des 3 pièges renseignés, tous en maïs dans le secteur des Gaves ainsi que dans la zone des Sables.



**Larves de sésamie dans épi**  
Photo T. Larrieu - CA33

Dans le Nord Aquitaine, les premières prospections font ressortir une présence moyenne de sésamies dans les tiges ; plus de pyrale qu'en 2021 et surtout une présence beaucoup plus fréquente sur épis de maïs grain d'*Heliothis*. Les épis sont globalement sains dans les parcelles les plus précoces qui seront récoltées cette semaine.

### **Evaluation du risque :**

Les conditions climatiques sont favorables au démarrage des récoltes cette semaine. Les parcelles non irriguées ont parfois des tiges qui se dégradent vite et pourraient verser au premier coup de vent.

Afin de limiter la pression des insectes foreurs au cours de la prochaine campagne (et notamment pour éviter le niveau de pression que nous avons connu en 2020 avec la sésamie) nous conseillons un broyage fin des cannes de maïs après la récolte (y compris derrière cueilleur équipé d'un broyeur) avec un dessouchage du pied en suivant la batteuse pour favoriser l'exposition des larves aux oiseaux, au parasitisme et aux conditions climatiques hivernales (passage d'un déchaumeur à disque indépendant ou rotavator).

Cette pratique qui favorisera la décomposition des résidus, permettra aussi de limiter le risque mycotoxines sur le maïs ou les céréales à paille suivants. Cette intervention sera à réaliser le plus vite possible après la moisson pour maximiser la destruction, dès que les conditions seront favorables au travail du sol.

Nous insistons fortement sur cette pratique simple à mettre en œuvre, car l'expérience des récoltes tardives de 2019 qui n'avait pas permis de faire correctement cette prophylaxie (parcelles abandonnées), a provoqué une explosion de la pression en 2020.

### • **Qualité des récoltes : fusarioses**

La Fusariose des épis de maïs est provoquée par des champignons de type *Fusarium* qui sont à l'origine de la production de fusariotoxines, mycotoxines responsables d'une détérioration de la qualité de la récolte (effets néfastes sur la santé humaine, la croissance des animaux). Les champignons se conservent sur les résidus de récolte laissés à la surface pendant l'interculture.

Tableau 1 : seuils réglementaires de teneur en mycotoxines

<b>Espèce de Fusariose</b>	<b><i>Fusarium graminearum</i></b>	<b><i>Fusarium section liseola</i></b>
Mycotoxines produites	desoxynivalenol (DON) et la zearalenone (ZEA)	fumonisines B1+B2
Seuils réglementaires pour l'alimentation humaine applicable à partir du 1er octobre 2007 sur grain brut (Rgl 1126/2007 du 28/09/2007)	DON = 1750 µg/kg ZEA = 350 µg/kg	4000 µg/kg
Recommandations pour l'alimentation animale toutes céréales (JO UE 23/08/06)	DON = 8000 µg/kg ZEA = 2000 µg/kg	60 000 µg/kg (maïs uniquement)
Maïs ensilage plante entière JO UE 17/08/06	Vaches laitières DON = 5000 µg/kg ZEA = 1000 µg/kg	Vaches laitières 50 000 µg/kg

### **Facteurs de risque :**

- le climat,
- la date de récolte,
- l'impact des insectes foreurs,
- la gestion des résidus de cultures de l'année précédente,
- l'effet variétal.

Une récolte réalisée avant le 15 octobre en absence de foreurs permet en général de maintenir un niveau de mycotoxines assez faible. La présence d'insectes foreurs impacte directement le niveau de mycotoxines à la hausse et ce, d'autant plus que la récolte est tardive.



***Fusarium graminearum***

Photo : A. Peyhorgue

On observe également beaucoup des symptômes de coup de feu fusarien avec des tiges totalement vidées de leur substance et très fragiles.

### **Evaluation du risque :**

Les conditions climatiques de l'été sont moyennement favorables au développement de *Fusarium* sur épi sur cette fin de cycle. Les récoltes précoces permettront d'éviter une dégradation de la qualité sanitaire. Celles-ci sont d'autant plus souhaitables que les taux d'humidité sont déjà globalement très bas.

### • **Maladies**

#### **Observations :**

Dans le tour de plaine, la pression Helminthosporiose est visible depuis début août notamment en maïs semences irrigués. La rouille est aussi présente sans que cela occasionne un problème pour le potentiel.

### • **Datura**

Les alcaloïdes contenus dans les graines de *Datura* sont toxiques pour l'homme et pour les animaux. Les études réalisées par l'école vétérinaire de Toulouse en 2007, montrent qu'1 pied de *datura* pour 25 m<sup>2</sup> suffit à provoquer des intoxications d'animaux.

La présence de graines de *Datura stramonium* dans les matières premières destinées à l'alimentation animale est réglementée, avec un seuil maximal de 1 gramme/kg d'aliment pour des graines entières non broyées, ni moulues (Directive 2002/32/CE sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux). Rappelons également qu'à la livraison au silo, les graines de *Datura* entrent dans les impuretés diverses, et que leur présence peut vous valoir des réfections sur le prix. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre collecteur afin de connaître les seuils.



**Datura**

Photo : Ph. Mouquot - CA33

Le règlement (UE) 2021/1408 modifiant le règlement (CE) n°1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales de certaines denrées alimentaires en **alcaloïdes tropaniques** a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.



Il met en place les limites suivantes pour la somme de l'atropine et de la scopolamine, ces limites sont applicables au **1<sup>er</sup> septembre 2022** :

- Maïs brut à l'exception du maïs brut destiné à être transformé par mouture humide et du maïs brut destiné au soufflage : 15 µg/kg ;
- Maïs destiné au soufflage, millet, sorgho et maïs mis sur le marché à destination du consommateur final et produits de mouture du millet, du sorgho et du maïs : 5 µg/kg.

#### **Evaluation du risque :**

En cas de parcelles excessivement sales, il est conseillé de réaliser un triage avant la livraison de la récolte qui pourrait être refusée. Il est également important de procéder au nettoyage des cueilleurs à maïs (bac à pierres, ouverture des trappes de visite, des grilles...) avant de sortir des parcelles infestées pour éviter de contaminer des parcelles voisines et indemnes.

#### • **Prospection foreurs et maladies de fin de campagne**

La dissection d'un échantillon de plantes avant récolte (25 à 50 plantes par parcelles) permet :

- d'estimer les infestations larvaires avant récolte. C'est un des indicateurs du risque de dégradation de la qualité de la récolte,
- d'observer les maladies sur épi,
- d'évaluer le risque ravageur de la région agricole pour l'année suivante.

Les données acquises au cours de la prospection automnale permettront de réaliser une cartographie des infestations larvaires à la récolte.

**N'hésitez pas à contacter l'animateur BSV ou votre partenaire technique local si vous souhaitez faire le bilan sanitaire de votre parcelle avant récolte.**

#### • **Autres ravageurs**

***Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte** : bilan de la surveillance 2022.

Fin juin, des pièges à phéromones PAL (plaques engluées avec phéromone sexuelle) ont été installés sur 120 parcelles de maïs en Aquitaine. Arvalis institut du végétal, les organismes économiques, coopératives, Chambres d'Agriculture, sociétés multiplicatrices de semences et agriculteurs ont participé à ce suivi dans tous les secteurs d'Aquitaine. Le relevé des pièges a été effectué tous les 8-10 jours de début juillet à début septembre. Ces pièges qui visent à détecter de faibles niveaux de populations de chrysomèle des racines du maïs, ont été placés à proximité des zones à risques (aéroports, axes de circulation routier et aérien, dépôts de céréales, aires de repos autoroutières, entreprises de transport).

#### **Observations :**

L'insecte est toujours capturé dans les secteurs des Pyrénées-Atlantiques (Ger, Serres Morlaas, Serres Ste Marie Lahontan) et commence à s'installer sur les communes autour de Pau (Lescar, Uzein, Montardon, Idron-Ousse-Sendets), de Garlin, Arzacq et Orthez. Depuis 2021, sa présence est aussi observée dans les Landes sur les communes d'Hagetmau, Mimbaste, en Dordogne sur la commune de St Martial d'Artenset et désormais cette année en Gironde sur la commune de St Ciers sur Gironde où des insectes avaient déjà été capturés il y a 3 ans.



**Piège à phéromone PAL ayant capturé des individus adultes de *Diabrotica***

Photo : A. Peyhorgue - Arvalis

Globalement, l'année 2022 se caractérise par des captures précoces (début juillet), et une expansion limitée dans les foyers historiques.

L'insecte étant désormais dérèglementé, il ne fait plus l'objet de mesures de lutte obligatoire gérée par l'État.

### **Evaluation du risque :**

Afin de retarder l'installation de la chrysmèle des racines du maïs dans la région et donc sa nuisibilité future, il est recommandé en année n+1 de sa détection de mettre en place une autre culture que le maïs sur la parcelle concernée et sur les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n. (voir ci-après les recommandations d'Arvalis-institut du Végétal)

Tableau 2 :

### *Proposition de recommandations techniques pour le maïs grain et le maïs fourrage en fonction du niveau de captures de chrysmèle du maïs :*

Risque de nuisibilité de la chrysmèle du maïs		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromones >100 ad./piège/an	Changement de piège [seuil à définir]	Faibles captures sur pièges jaunes <5 ad./piège/jour <i>Seuil à définir</i>	Captures significatives sur pièges jaunes >5 ad./piège/jour <i>Seuil à définir</i>
+	Stress hydrique faible	Pas de recommandation concernant l'ITK  <i>Surveillance / sensibilisation au piégeage</i>	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n)	Pas de maïs 1 an sur 6		Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique fort		<i>Surveillance des parcelles voisines en année n+1</i>	Pas de maïs 1 an sur 5		Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs l'année suivante
Mise en œuvre des recommandations à l'échelle :		Territoire	Petite région agricole (= segment)		Parcelle		

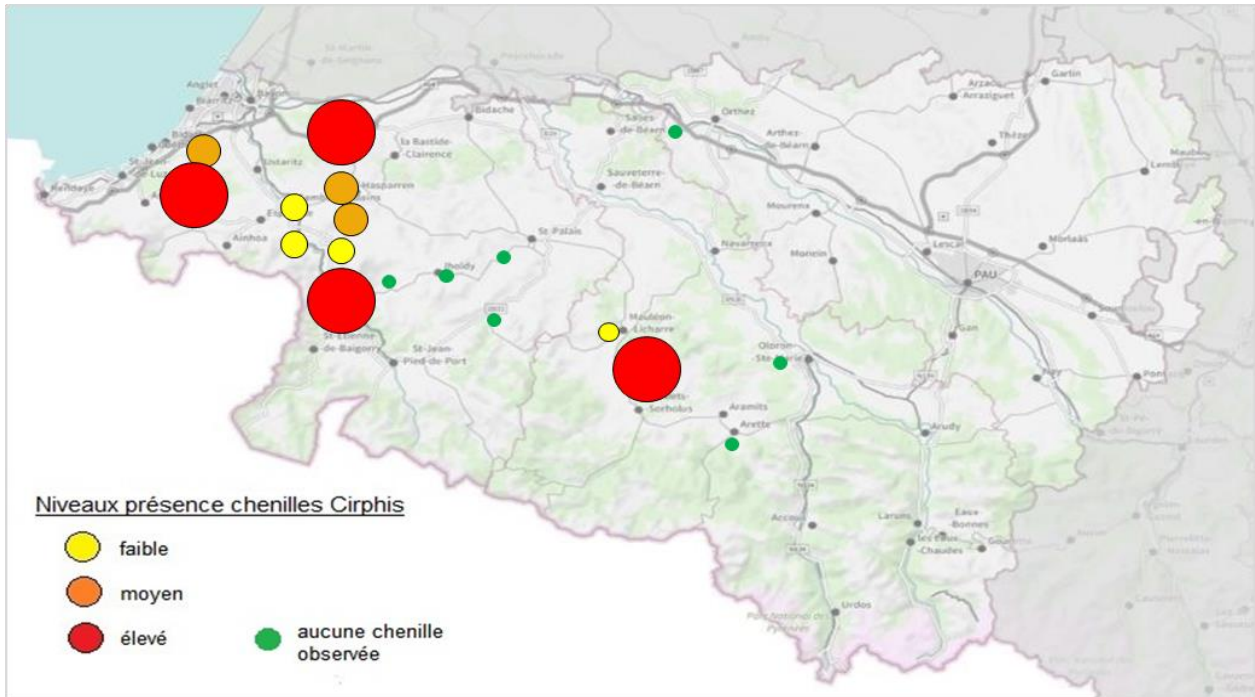
### • **Gros ravageurs :**

On note une forte pression des sangliers sur le secteur des Sables des Landes. Le feu a, dans de nombreux cas, poussé les animaux hors des forêts et les champs de maïs constituent des refuges confortables. Ne pas oublier de prévenir votre Fédération de chasse pour évaluer les dégâts au moins 1 mois avant les récoltes.

# Prairie

## • Les observations de la semaine

La tournée de ce début de semaine n'a permis le piégeage d'aucun papillon. Nous sommes sur la poursuite des observations de la semaine dernière. La présence des chenilles est avérée et assez forte dans de nombreux secteurs. Beaucoup de parcelles ont été traitées et ne présentent donc plus de chenilles.



Globalement, sur la Pays Basque côtier et intérieur il y a très peu de petites chenilles, celles observées sont supérieures à 25 mm. Nous sommes donc plutôt en fin de génération. Bien sûr, cela peut varier localement et **il convient de continuer la surveillance sur l'ensemble du département, a minima tous les deux jours car les évolutions sont très rapides.**

Les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles, ainsi que parfois les déjections.

L'observation de chenilles est facilitée le matin avec la rosée (les larves, surtout lorsqu'elles sont encore petites, se collent aux bottes) :



Chenille cirphis à HASPARREN ; photo CA64

Dans le cas de présence avérée, faire piétiner par le bétail est efficace : il ne faut alors pas hésiter à « serrer » les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin.

En cas de surface impactée importante ou/et si le passage de troupeau s'avérait compliqué, une éventuelle application de Bt devrait elle aussi fonctionner (si les chenilles meurent –de faim- en quelques jours, elles ne peuvent plus consommer les feuilles assez rapidement) tant que les chenilles sont encore petites, quitte à en répéter l'application sous huitaine.

### Rappel à toute fin utile

**Quel que soit le type de spécialité phytopharmaceutique utilisée** (et la culture concernée), **aucun ne doit l'être en présence de pollinisateurs**. Il est donc demandé de traiter, si cette intervention est nécessaire, à la tombée du jour, c'est-à-dire **dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil** ». (Arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques)

Les butineuses sont alors de retour à la ruche, et c'est normalement le moment où les chenilles ont une activité maximale.

Il importe aussi de prévenir les apiculteurs alentour.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*